

21-10-2008 21H

**Compte rendu factuel de l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles élémentaires de Saint Lys- GAZAILLA & AYGUEBELLE - suite aux élections du 07 octobre 2008.**

Présents : Eric BADET - Christophe BARES – Christelle BRULE – Xavier DIEUDONNE – Isabelle DUFFORT – David GUICHEREAU – Michèle MERGNY – Alain TARRAT – Isabelle FOURNIER

Procurations (annoncées oralement) : Marianne BERTHONNEAU – Christel LARRIEU – Patricia MARTINS – Sophie NAUROY.

**Ordre du jour joint à la convocation le 06-10-2008**

L'Ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation des comptes
2. Démission des membres du bureau (art.8)
3. Approbation du compte rendu de l'ag vis-à-vis des points 1 & 2

**Nouvel Ordre du jour distribué seulement à l'ouverture de l'assemblée générale**

Partie 1 : en présence des membres actuels de l'association

1. Rapport moral du président
2. Utilisation des finances restantes
3. Bilan financier, approbation des comptes
4. Démission du bureau
5. Signature des procès verbaux

Partie 2 : en présence des membres futurs de l'association

1. Définition des membres de l'association
2. Election du bureau

**Ouverture de la séance**

Messieurs Rey Bèthbéder et Renaux, en tant que nouveaux élus, ont souhaité participer au futur de cette association.

La secrétaire de l'association, Mme FOURNIER et le vice président, Mr TARRAT ont demandé à ces 2 nouvelles personnes de sortir pour rester à l'écart dans le couloir de la maison des associations jusqu'à la démission du bureau !.

Mr BADET fait remarquer que les statuts en cours stipulent que «l'association a pour but de regrouper l'ensemble des parents d'élèves » (article 2) « ayant effectivement la charge d'un enfant, élève d'une des écoles élémentaires de St Lys Gazailla et Ayguebelle »(article 4)

Mr Renaux demande si la réunion est à huis clos.

Finalement, il est accepté que ces 2 personnes puissent assister à la réunion Jusqu'à la démission du bureau, elles signalent qu'elles ne demandent pas le droit de vote.

**1. Présentation du bilan moral par le président de l'année**

Nous ne restituerons pas le bilan moral qui n'a été fait qu'oralement. Il relatait les différentes activités – ETAJ – KERMESSE – et les problèmes rencontrés, solutionnés ou non, au cours de l'année.

Puis le président est passé au point suivant qui n'était pas à l'ordre du jour initialement prévu.

**2. Utilisation des finances restantes**

Après que le président ait signalé qu'une dernière dépense de la kermesse venait d'être payée, la secrétaire a proposé de répartir le solde du compte bancaire de l'association entre 3 écoles.

Des calculs ont eu lieu puis le trésorier a fait sur place 3 chèques pour les montants suivants :

MOULIN DE LA JALOUSIE : 132 €

AYGUEBELLE : 446 €

GAZAILLA : 269 €

### **3. Bilan financier et approbation des comptes**

Les dépenses citées précédemment ont donc été rajoutées (en temps réel) dans le présent bilan financier 2007-2008.

### **4. Démission du bureau**

Après approbation du bilan financier, tous les membres du bureau démissionnent.

Dans le même temps, les nouveaux élus, issus des listes de Zaza Fournier, Xavier Dieudonné et Alain Tarrat nous font part de leur démission de l'Association des Parents d'Elèves et quittent l'Assemblée Générale, en laissant sur la table les documents à ceux qui désirent continuer l'association.

Après un rapide examen nous faisons une première liste des éléments manquants :

Le registre spécial

les archives avec les Pv originaux, notamment de cette présente assemblée générale (à conserver durant toute la vie de l'association)

Les derniers relevés bancaires

Le(s) carnets(s) de chèque en cours d'utilisation

Les tampons « association de parents d'élèves »

Les carnets de timbres et autres fournitures « secrétariat »

Les différentes clefs de l'association (boîtes aux lettres, local Ayguebelle...)

La liste inventaire des matériels de l'association.

Le massicot et tous les autres objets achetés ces dernières années.

Tous ces documents font partie à part entière de l'actif de cette association

### **5. Questions diverses** (Obligatoire lors d'une AG, oubliée dans l'ordre du jour)

Au 21 octobre le compte bancaire se trouve donc proche de 0 € ; espérons qu'aucune facture n'est en attente de paiements. Comment va-t-on régler la cotisation d'assurance de l'association, bientôt à échéance et fournir le fond de caisse et les achats (environ 200 euros) permettant la participation au Téléthon, dans à peu près 40 jours ?

Nous faisons part de notre sentiment sur la méthode employée par le bureau sortant de vider les caisses de l'association. (Le bureau élu l'année dernière avait trouvé à son arrivée 5767,76 euros sur le compte de l'association)

Il faut rappeler ici que chaque année un fond de roulement est gardé afin de permettre le fonctionnement normale de la nouvelle année. Contrairement à une société commerciale une association loi 1901 à but non lucratif ne distribue pas de bénéfices à ses actionnaires, elle place donc ces excédents en "réserve" pour l'année suivante comme toutes les associations.

Le dernier conseil d'administration avant les élections de représentants de parents d'élèves, le 16-10-2008 avait attribué une somme à chaque école : Total distribué 5448,62 euros. ( bénéfice kermesse 4750,90 euros)

Le CA avait décidé de laisser un fond de roulement de 1000 euros. Pourquoi ce revirement fait irrégulièrement (847 euros) qui va rendre difficile la gestion de l'association ?

### **Clôture de l'assemblée générale (ordre du jour initial épuisé)**

#### **Ensuite s'est tenu le premier conseil d'administration (personnes restants dans la salle)**

Article 8 des statuts de l'association : *"D'une manière plus générale le Conseil d'Administration a tous pouvoirs, en l'absence de dispositions statutaires expresses, pour pourvoir au bon fonctionnement de l'association"*.

Les démissions sont reçues et acceptées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration n'a missionné personne (aucun membre ni ancien membre) d'une quelconque démarche (préfecture, crédit agricole, mairie, etc...) Merci aux anciens membres de restituer les éléments en leur possession ou confiés par eux à des tiers (préfecture, crédit agricole, mairie, etc...). Les Pv originaux de l'assemblée générale doivent être conservés dans les archives de l'association pendant toute l'existence de celle-ci. Une simple déclaration accompagnée d'un extrait de délibération devra être envoyée à la préfecture dans les 3 mois suivant la nomination du nouveau bureau.

**Malgré ce contre temps désagréable, que nous souhaitons limiter au maximum, les listes d'Union FCPE, présentent à Saint Lys sur toute les écoles de la Maternelle au Collège, vous remercie pour la confiance que vous leurs avez donné lors des élections des parents d'élèves. Nous oeuvrerons pour garder une attitude constructive lors des conseils d'écoles 2008-2009 pour le bien de tous nos Enfants. Nous agirons toujours pour garder présent la bonne ambiance qui régnait notamment lors des kermesses et autres animations périscolaires.**